



Nombre membres afférents au Conseil Municipal : 12

Membres présents : Etienne DEDIEU, Laetitia DEDIEU, Jean THUILIER, Marie-Christine DESCOUENS, Pierrette LAPEYRE, Christiane ODON, Thérèse BOUIN, Jean LAJOURNADE

Absents excusés : Donovan ZANCOPE (procuration à Laetitia DEDIEU), Jean-Claude SOUM (procuration à Jean THUILIER), Armino SARAIVA DA SILVA (procuration à Etienne DEDIEU), Valérie ESPIN

Secrétaire de séance : Marie-Christine DESCOUENS

. Délibération : Régime Indemnitare du personnel communal – Enveloppe indemnitare et montant de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité et l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) allouées aux agents communaux pour l'année 2017

Calcul de l'enveloppe indemnitare pour l'I.A. T. (Agents Catégorie C)

GRADES	Montant de référence Année 2010	Coefficient multiplicateur	Montant/agent	Nombre d'agents	Total par grade
Adjoints Administratif Ppal 2 ^{ème} classe	468.55 €	5	2 342.75 €	2	4 685.50 €
Adjoint d'Animation classe	449.30 €	3	1 347.90 €	1	1 347.90 €
Adjoint Technique 2 classe	449.30 €	4.5	2 021.85 €	6	12 131.10 €
Adjoint Technique Ppal 1 classe	476.10 €	5	2 380.50 €	2	4 761.00 €
Adjoint Technique Ppal 2 ^{ème} classe	476.10 €	4	1 904.40 €	1	1 904.40 €
Agent de Maîtrise Principal	476.10 €	5.5	2 618.55 €	1	2 618.55 €
ATSEM 1 ^{ère} classe	464.29 €	3.5	1 625.02 €	3	4 875.05 €
ATSEM 2 ^{ème} classe	464.29 €	4.5	2 113.52 €	2	4 227.04 €
Garde Champêtre Chef	464.29 €	5	2 321.45 €	1	2 321.45 €
TOTAL ENVELOPPE IAT 2017					38 871.99 €

Calcul de l'enveloppe indemnitare pour l'I.F. T.S. (Agents Catégorie B)

GRADES	Montant de référence Année 2010	Coefficient multiplicateur	Montant/agent	Nombre d'agents	Total par grade
Animateur Pal 1 ^{ère} classe	857.81 €	3	2 573.43 €	1	2 573.43 €
Rédacteur Pal 1 ^{ère} classe	857.81 €	6	5 146.86 €	1	5 146.86 €
TOTAL ENVELOPPE IFTS 2017					7 573.43 €

Attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) et de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.)

Le montant de l'I.A.T. et de l'I.F.T.S. sera fixé par arrêté nominatif pour l'ensemble des agents titulaires en fonction des critères suivants :

- la nature des responsabilités exercées,
- la reconnaissance et la manière de servir,
- la gestion des absences (les absences autres que maternité, accidents du travail ou de service et maladies professionnelles seront répercutées au prorata temporis à compter du 6^{ème} jour d'arrêt et dans la limite de 10 % du montant brut de l'indemnité) et des positions administratives.

Le Conseil, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve l'ensemble du régime indemnitare tel qu'il est proposé ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2017.

VOTE	
POUR	11/11

. Délibération : Subvention à l'Amicale du Personnel de la mairie de Saint-Lizier – Année 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire en 2017 la subvention allouée en 2016 à savoir 2 000 € à l'Amicale du personnel de la mairie de Saint-Lizier.

VOTE	
POUR	10/11
ABSTENTION	1/11

. Délibération : Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017 dans la limite de 25 % des prévisions budgétaires inscrites au Budget Primitif 2016 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses inscrites au BP 2016 - Compte 21 et 23 : 56 727.00 € x 25 % = **14 181.75 € (arrondi à 14 000 €)** réparti comme suit :

Compte 2188 (Autres immobilisations) : 5 500 €

Compte 2315 (Travaux de voirie) : 8 500 €

VOTE	
POUR	11/11

. Délibération : Location Hôtel-Dieu à la Communauté de Communes Couserans Pyrénées

Comme il a été dit dans le précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 20 000 euros pour l'année 2017 à la Communauté de Communes Couserans Pyrénées qui occupe le premier étage de l'Hôtel-Dieu et dont le siège social provisoire a été fixé par arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2016.

Il est précisé que ce montant de loyer ne concerne que l'exercice 2017 (mise en place de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées) et qu'il sera révisé en janvier 2018 pour prendre en compte les charges (gaz, électricité...).

Le Conseil, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, approuve le montant du loyer à savoir 20 000 € pour l'année 2017 et demande que celui-ci soit révisé à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de prendre en compte les charges (gaz, électricité...).

VOTE	
POUR	10/11
CONTRE	1/11

. Délibération : Demande de subventions dans le cadre du FDAL 2017

Suite à la Commission Finances et Travaux, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune devra cette année procéder à des travaux pour des raisons d'économie d'énergie et de sécurité :

- à la remise en état d'un mur de soutènement pour un montant de 27 402.38 € HT
- au changement de 5 fenêtres à l'Hôtel-Dieu (siège provisoire de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées). Pour un montant de 10 480.00 € HT.

Le montant total des travaux s'élève à 37 882.38 € HT.

Le Conseil, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise l'inscription de ces travaux au Budget Primitif 2017. Une demande de subvention dans le cadre du FDAL 2017 sera faite.

VOTE	
POUR	11/11

. Délibérations : Demande de subventions dans le cadre de la DETR 2017

Suite à la Commission Finances et Travaux, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune devra cette année procéder à des travaux pour des raisons de sécurité :

- au confortement d'un mur de soutien en pierre pour un montant de 27 402.38 € HT
- à la création d'une tranchée commune pour enfouir les réseaux Chemin des Bouvreuils pour un montant de 20 365.00 € HT
- à la création d'un réseau pluvial à l'impasse du Boulant pour un montant de 8 012.60 € HT.

Le montant total des travaux de voirie s'élève à 55 779.98 € HT.

Le Conseil, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve ces travaux. Une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017 sera adressée à la Préfecture de l'Ariège.

VOTE	
POUR	11/11

. Délibérations : Demande de subventions dans le cadre des Amendes de Police

Suite à la Commission Finances et Travaux, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune devra cette année procéder à des travaux pour des raisons de sécurité :

- à l'aménagement du P.M.R. dans le cadre de l'accessibilité et de la sécurité à l'Hôtel-Dieu abritant l'Agence Postale Communale pour un montant de 9 231.50 € HT

- à l'aménagement de deux places de parking, Vigne de l'Evêché pour un montant de 2 510.00 € HT.

Le montant total des travaux s'élève à 11 741.50 € HT.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve ces aménagements. Une demande de subvention dans le cadre des Amendes de Police 2017 sera faite.

VOTE	
POUR	11/11

. Délibérations : Demande de subventions pour la restauration de la cloche n° 4 – Cathédrale de Saint-Lizier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de restaurer la cloche n° 4, classée Monument Historique, sise à la Cathédrale de Saint-Lizier.

Le montant de cette restauration s'élève à **10 669.00 € HT** et le financement serait le suivant :

Subventionnée par la DRAC à 40 %	4 267.00 €
Subventionnée par la REGION à 20 %	2 134.00 €
Subventionnée par le DEPARTEMENT à 20 %	2 134.00 €
Associations et fonds propres de la commune à 20 %	2 134.00 €

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve ce projet de restauration dans son ensemble pour un montant de 10 669.00 € HT. Les demandes de subvention seront adressées à chaque organisme. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VOTE	
POUR	11/11